

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 2 octobre 2024

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 27 septembre 2024.

Membres présents : (12) M. HOAREAU, Mme AKPINAR-ISTIQUAM, M. MEZUI, Mme CHOLLET, M. FAVERJON, Mme GINDRE, Mme VIAN, M. FOUSSET, Mme LECOMTE, M. FOUILLOT, M. JASPART, M. AVENA.

Membres excusés représentés : (4) M. REBSAMEN représenté par M. HOAREAU, M. BERTHIER représenté par Mme CHOLLET, Mme JACQUEMARD représentée par M. MEZUI, Mme JACQUENET représentée par Mme LECOMTE.

Membres excusés : (1) Mme TENENBAUM.

Objet : Cité éducative – Contrat de ville – avenant n°10 CPOM Maison-Phare, avenant n°9 l'Essentiel-le

La Ville a conclu une convention d'objectifs et de moyens avec chacune des associations ci-dessous et le CCAS s'est joint aux signataires desdites conventions. Il est proposé, par l'intermédiaire de la présente décision, d'approuver les avenants à conventions qui seront conclus entre la Ville de Dijon et les associations ci-dessous, le CCAS étant signataire des conventions initiales.

Avenants à conventions

La Ville a signé des conventions d'objectifs et de moyens avec chacune des neuf maisons d'éducation populaire implantées sur le territoire dijonnais. Pour deux d'entre elles, des avenants à conventions doivent être conclus pour les raisons suivantes.

- Association la Maison-Phare

La Maison-Phare poursuivra en 2024 l'animation du Conseil citoyen de la Fontaine d'Ouche. L'association souhaite également multiplier les actions Hors les murs (actions de rue et interventions sur l'espace public) dans le quartier de la Fontaine d'Ouche, prévoyant, en 2024, 150 ateliers de rue, 5 actions « tous dehors » (événements culturels tout public) et 4 stages de rue (mêmes modalités pédagogiques que les ateliers de rue, mais durant les vacances scolaires). Elle souhaite par ailleurs poursuivre les chantiers éducatifs à destination des jeunes du quartier âgés de 16 à 25 ans pour les impliquer dans l'amélioration de leur cadre de vie, leur permettre l'acquisition des fondamentaux de socialisation et de responsabilisation et les accompagner vers les partenaires de l'emploi et de l'insertion. L'association a également mis en place depuis 2016 un café qui se définit comme un commerce de proximité, un espace de vie sociale ; des activités à destination des familles y sont mises en place. Depuis 2020, ce café/restaurant développe une activité forte autour du maraîchage.

Un avenant n°10 à la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association pour la période 2021-2024 prévoit que la Ville versera à la Maison Phare, dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville, une subvention de 5 000 € pour le Conseil citoyen et de 30 900 € pour les actions Hors les murs, les chantiers éducatifs et le lieu d'accueil « Au café ».

Cet avenant est sans incidence financière pour le CCAS.

- L'Essentiel-le

Par délibération du 21 mars 2022, le Conseil municipal a approuvé la conclusion d'une convention pluri-annuelle d'objectifs et de moyens avec la MJC Dijon Grésilles, désormais dénommée l'Essentiel-le, pour la période 2022-2025.

L'Essentiel-le propose plusieurs actions désignées sous le terme « Agir pour grandir », à savoir :

- des actions dans les murs afin de favoriser la cohésion sociale sur le territoire (projet « Mon Quartier au Féminin » sas vers la mixité, ouverture sur le monde, accès à la liberté de faire) ; K-Wa (café citoyen générateur de lien social) avec « le café des pratiques », « le café des amis », « le coin jeux », « le coin presse », la « Kantine », « le bon Koin » ; Bricothèque et Espace Pluriel-le ; « Kiwi » (jardin pédagogique) ; activités socio-culturelles,

- des actions Hors les murs afin de développer davantage l'aller-vers pour être présent sur tout le territoire, travailler à la réappropriation de l'espace public, à la valorisation du quartier et de ses habitants : ateliers de rue et sur les ERPPA (Etablissements Recevant du Public en Plein Air), ateliers chez les partenaires, Toc-Toc chez les particuliers, promenade urbaine, événements et manifestations festives, actions dans le domaine du numérique et du virtuel.

L'Essentiel-le anime par ailleurs depuis plusieurs années le Conseil citoyen des Grésilles. Elle a pour objectif de réaliser dans ce cadre un jeu de plateau dédié au quartier en 2024 afin de mieux connaître sa géographie, ses équipements, ses institutions, ses commerces, ses espaces verts.

L'avenant n°10 à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'Essentiel-le pour la période 2022-2025 prévoit que la Ville s'engage à accompagner ces actions, dans le cadre de la programmation 2024 du Contrat de Ville, en versant à l'association une subvention de 15 500 € pour l'action « Agir pour grandir » et une subvention de 5 000 € pour le Conseil citoyen.

Cet avenant est sans incidence financière pour le CCAS.

Après examen, les membres du conseil d'administration approuvent les projets d'avenants à convention annexés et autorisent le Vice-Président du CCAS à signer tout document contractuel nécessaire pour leur exécution.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Cité éducative : 1